

Bientôt des as du volant

Des formations supplémentaires sont prévues notamment pour préparer la police locale à la conduite défensives

C'était l'une des questions du député Open VLD Luk Van Biesen : qu'en est-il des formations supplémentaires à la con-duite ? La vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur, Joëlle Milquet (CDH), a révélé que "370 jours de formation ont été organisés à l'intention de la police fédérale", en 2012.

Quant à la police locale, elle recevra

également des cours supplémentaires cette année. Et plus précisément : "Cette

formation comporte un volet théorique, un cours succinct sur les dérapages, un volet sur le freinage afin d'éviter des accidents de la circulation et un cours de conduite défen-

sive", indique la ministre dans sa réponse. Les motards de la police ont également eu droit à des cours en 2012, afin d'améliorer leurs techniques de conduite.

C'est le journal néerlandophone De

Zondag qui relayait cette information hier. La réponse au parlementaire contenait,

en outre, divers chiffres relatifs aux accidents de circulation impliquant des véhicules de la police.

AINSI EN 2011, la police fédérale a enregistré quelque 270 accidents avec des véhicu-les de sa flotte. 90 accidents sont survenus au cours d'une intervention. La ministre ne dispose pas de chiffres équivalents pour la police locale. Pour la même année, le coût des répara-

rions de carrosserie des véhicules de ser-vice par la direction de l'appui logistique de la police fédérale s'est élevé à 676.350 euros. Une facture à laquelle s'ajoutent

173,400 euros pour des réparations effectuées via une entreprise externe.

AUTOTAL, ce sont 102 véhicules qui ont été AUTOTAL, ce sont 102 véhicules qui ont été réparés en externe. Le député remarquait toutefois dans les pages de De Zondag que ces montants ne comprennent pas "les voitures de la police locale et les accidents ayant entrainé une perte totale".

En parallèle, la ministre a répondu à une autre question de M. Van Biesen. À saler que supporte la fecture au ces d'un parallèles de la police qui fecture au ces d'un parallèles que per que de la police qui control de la police que control de la police que de la police que per que per la police que de la police que per que per la police que de la police que de la police que per que per la police que per la police que que per la police que de la police que per la pol

voir, qui supporte la facture en cas d'un accident avec un véhicule de police ? Fort logiquement, "les frais sont supportés par la partie civilement responsable".

Autrement dit, si vous êtes responsa-

Autrement dit, si vous etes responsa-bles en cas d'accrochage avec un véhicule de service, à vous la facture. Dans le cas contraire, ce sont les pouvoirs publics qui se chargent de payer la note. Excepté que : "Un recours pouvant toute-

Excepte que : Un recons pouvant toute-fois être engagé contre le membre du person-nel en cas de faute lourde, de faute intention-nelle ou de faute légère présentant un carac-tère habituel", rappelle la ministre.